



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
MARDI 17 MARS 2026 À 19 H 00

---

ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public - Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2026
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 19 et 26 février ainsi que du 12 mars 2026

**2. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 2.1 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Projet de Règlement d'emprunt parapluie no PR-1035-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'aménagements, d'amélioration de l'éclairage public, de déploiement de systèmes de sécurité et équipements connexes au centre-ville (VP 2026-23) ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$– PR-1035-000
  - *La Ville souhaite adopter un financement de 1 750 000 \$, sous forme de règlement d'emprunt parapluie, afin de réaliser des travaux liés à la prévention de la sécurité au centre-ville*
  - *100 % à l'ensemble*
  - *20 ans*
  - *Districts : 5 et 6*
- 2.2 Adoption du Règlement d'emprunt no PR-1033-000 décrétant des travaux de reconstructions des passages à niveau sur le boulevard Jean-Baptiste-Rolland Est et la 9<sup>e</sup> Rue (VP 2026-8) ainsi qu'un emprunt de 3 190 000 \$
  - *Nouveau règlement*
  - *Afin de réaliser des travaux de reconstructions des passages à niveau sur le boulevard Jean-Baptiste-Rolland est et la 9<sup>e</sup> rue*
  - *100 % à l'ensemble*
  - *20 ans*
  - *Districts : 6 et 8*
- 2.3 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement d'emprunt parapluie no PR-1034-000 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de maintien d'actifs, de modification, d'amélioration, de remplacement, d'enlèvement ou d'ajout de feux de circulation à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme, incluant certains réaménagements d'intersections (VP 2026-26) ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ - PR-1034-000

- *Recommandation d'adopter un règlement d'emprunt de 3 M \$ pour des travaux de maintien d'actifs de feux de circulation prévus au PTI 2026-2028, afin de répondre aux besoins en sécurité, fluidité et entretien*
- *100% à l'ensemble*
- *20 ans*
- *Districts : Tous*

2.4 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Projet de Règlement no PR-0527-020 modifiant le Règlement 0527-000 sur les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme – PR-0527-020

- *Modification du règlement afin de limiter la vitesse à 30 km/h sur les rues Marie-Victorin et Bélanger étant donné la présence d'écoles à proximité*
- *Districts : 3, 4 et 9*

2.5 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Projet de Règlement no PR-0942-004 modifiant le Règlement 0942-000 relatif aux assemblées du conseil – PR-0942-004

- *Le conseil municipal demande la modification de certains articles du règlement 0942-000 relatif aux assemblées du conseil. Le règlement modificateur soumis par la présente reflète leurs demandes aux articles 4.1, 7, 25 et 48.*

### **3. ZONAGE**

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique de mars 2026

- *Aucun procès-verbal déposé en raison de l'absence de la tenue d'assemblée de consultation publique en mars 2026*

3.2 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20004 – 613 à 617, rue Tex-Lecor – Lot 6 389 901 du cadastre du Québec

- *Pour la construction d'une habitation trifamiliale afin d'assurer une continuité architecturale avec l'ensemble résidentiel existant, conçu sous l'ancienne réglementation*
- *La dérogation vise l'aménagement d'une galerie et d'un escalier extérieurs en cour avant pour accéder à l'étage*
- *District : 10*

3.3 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20005 – 601 à 605, rue Tex-Lecor – Lot 6 389 903 du cadastre du Québec

- *Pour construire une habitation trifamiliale en continuité avec l'ensemble résidentiel existant, conçu sous l'ancienne réglementation*
- *Elle vise l'ajout d'une galerie et d'un escalier extérieurs en cour avant pour accéder à l'étage supérieur*
- *District : 10*

3.4 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20017 – 616, rue Saint-Georges - Lot 3 575 746 du cadastre du Québec

- *Pour la rénovation intérieure et extérieure de l'école Saint-Joseph afin d'accueillir 60 à 80 élèves ayant des besoins particuliers*
- *La dérogation porte sur la largeur de la bande paysagère et l'emplacement du conteneur à déchets, non conformes à la réglementation, afin de maintenir 28 cases de stationnement*
- *District : 5*

3.5 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20021 – Rue Maher - Lot 6 472 715 du cadastre du Québec

- *Pour un bâtiment commercial avec murs rideaux ne respectant pas le pourcentage minimal de revêtement Classe A (brique, pierre)*
- *Elle vise aussi à réduire la marge arrière pour aménager une rampe conforme au Code, pente max 8 % pour faciliter le passage des véhicules lourds*
- *District : 10*

3.6 Demande d'usage conditionnel UC-2025-20193 - 52, rue Forget – Lot 4 033 562 du cadastre du Québec

- *Cette demande modifiée vise à autoriser un usage conditionnel qui a fait l'objet de préoccupations exprimées par les citoyens lors de la dernière séance du conseil municipal et démontre qu'elles ont été prises en compte*
- *Elle définit clairement le cadre d'usage prévu afin de favoriser une pérennité de l'usage destiné à une clientèle ciblée*
- *District : 2*

3.7 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20216 – 491, rue des Monts - Lot 6 472 342 du cadastre du Québec

- *Pour construire une habitation jumelée en continuité avec deux bâtiments existants, conçus avant la mise à jour de la réglementation*
  - *La dérogation porte sur la superficie végétalisée, la surface habitable, la galerie avant et les escaliers extérieurs desservant l'étage*
  - *District : 4*
- 3.8 Demande de dérogation mineure no DM 2026-20217 – 493, rue des Monts - Lot 6 472 343 du cadastre du Québec
- *Pour construire une habitation jumelée en continuité avec deux bâtiments existants, conçus avant la mise à jour de la réglementation*
  - *La dérogation porte sur la superficie végétalisée, la surface habitable, la galerie avant et les escaliers extérieurs desservant l'étage*
  - *District : 4*
- 3.9 Refus - Demande de zonage incitatif no ZI 2026-20015 - 1036, boulevard Lajeunesse Ouest - Lot projeté 6 706 561 du cadastre du Québec
- *Demande de zonage incitatif refusée visant la construction d'un immeuble résidentiel mixte de six étages d'environ 124 logements ne répondant pas à plusieurs critères du règlement en vigueur ni à la résolution d'intention du conseil municipal. Liée au refus de la demande PIIA 2026-20014*
  - *Lien avec le 4.1*
  - *District : 10*
- 3.10 Demande d'urbanisme 2025-20190 – Demande d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Habitation multifamiliale – 175, boulevard des Hauteurs
- *Résolution d'appui à une demande d'utilisation autre que l'agriculture pour l'immeuble du 175, boulevard des Hauteurs - (Le monastère des pères Jésuites)*
  - *District : 2*
- 3.11 Avis de motion - Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0350-000 sur le plan d'urbanisme et de mobilité durable (PUMD), tel que déjà amendé – PR 0350-002
- *Visant à tenir compte de certaines modifications aux limites du périmètre d'urbanisation, d'intégrer les modifications aux zones de niveau sonore élevé et d'identifier un habitat de la couleur verte*
  - *Districts : Tous*
- 3.12 Avis de motion - Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0351-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR 0351-006
- *Les modifications touchent les définitions de certains termes, la méthode de calcul des impacts en zones d'impacts sonores, les dimensions des zones d'impact sonore élevé et 8 ajustements de zones pour tenir compte de la modification des limites du périmètre d'urbanisation au schéma d'aménagement et de développement révisé*
  - *Districts : Tous*
- 3.13 Avis de motion - Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0351-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR 0351-007
- *Projet de règlement, dont l'entrée en vigueur est une condition pour l'acquisition de la propriété du 2351, boulevard du Curé-Labelle par le CSSWL*
  - *Districts : 2, 6 et 9*
- 3.14 Avis de motion - Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0351-000 sur le lotissement, tel que déjà amendé – PR 0352-002
- *Les modifications touchent la profondeur minimale pour les lots dans l'affectation « rurale agricole » et s'ajoutent aux règles du règlement de lotissement en vigueur*
  - *Districts : Tous*
- 3.15 Avis de motion - Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0355-000 sur les permis et certificats, tel que déjà amendé – PR 0355-003
- *Les modifications touchent le contenu obligatoire d'une étude acoustique lors d'une demande de certificat d'autorisation de lotissement et de permis de construction à l'intérieur des zones d'impact sonore élevé, l'assujettissement de certains travaux à l'obtention d'un permis de construction et éliminent l'obligation que les travaux soient approuvés via le règlement sur les PIIA*
  - *Districts : Tous*
- 3.16 Avis de motion - Adoption d'un projet d'amendement au règlement 0360-000 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déjà amendé – PR 0360-001

- Les modifications visent à supprimer du règlement l'obligation que soit approuvé un PIIA pour un projet visé dans une zone d'impact sonore élevée
- L'autorisation pourra dorénavant être autorisée en vertu de la réglementation sur le zonage
- Districts : Tous

#### **4. DEMANDE DE PERMIS - PIIA - DÉMOLITION**

##### **4.1 Refus - Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20014 - 1036, boulevard Lajeunesse Ouest - Lot projeté 6 706 561 du cadastre du Québec**

- Pour la construction d'un immeuble mixte de six étages avec environ 124 logements et un local commercial au rez-de-chaussée
- Plusieurs objectifs et critères ne sont pas atteints
- Liée à la demande de zonage incitatif 2025-20015
- Lien avec 3.9
- District : 10

##### **4.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20197 – 264, rue Brière - Lot 2 662 429 du cadastre du Québec**

- Demande pour des travaux de rénovation extérieure sur un bâtiment patrimonial en brique afin de restaurer l'apparence d'origine de la façade
- Le projet inclut la réinstallation de l'escalier en fer tournant, la restauration de la galerie et du balcon, le remplacement des colonnes et l'installation de nouveaux garde-corps en bois peints en blanc
- District : 9

##### **4.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2026-20200 – 483, rue du Domaine - Lot 2 138 195 du cadastre du Québec**

- Demande de travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal, incluant le remplacement des portes, fenêtres, galerie, fascias, soffites et gouttières
- Dans le cadre du PIIA, le revêtement en bois peint blanc sera remplacé par un clin de bois d'ingénierie gris
- District : 6

#### **5. PAIEMENTS DIVERS**

##### **5.1 Dépôt - Liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Février 2026**

- Un rapport des dépenses autorisées par tout responsable d'activités budgétaires du mois précédent

##### **5.2 Dépôt - Rapport sur la délégation de pouvoir – Février 2026**

- Liste de tous les contrats du mois précédent
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comprend une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

##### **5.3 Transfert budgétaire – Événements 2026**

- Cette décision vise à réaffecter les revenus générés par les événements organisés par la Ville en 2026, que ce soit commandites, location d'espace ou subventions, afin d'en assurer la réalisation
- Ceci permettra d'augmenter l'envergure, la qualité et le rayonnement des événements présenté par la Ville

##### **5.4 Dépôt - Liste des remboursements des dépenses de frais de recherche et soutien des conseillers année 2025**

- Conformément au Règlement no 0979-000 sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers

##### **5.5 Dépôt - Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2025 – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**

- Conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

##### **5.6 Mandats divers pour la réalisation du plan directeur immobilier – Affectation de l'excédent affecté – Plan directeur immobilier et transfert budgétaire**

- La Ville veut se donner un outil pour mieux décider comment planifier ses futurs projets concernant ses bâtiments dans les prochaines années
- Le Bureau de projets doit donc préparer un plan directeur immobilier, c'est-à-dire un plan général pour organiser et prioriser ces projets
- Pour y arriver, il donnera différents mandats dans les prochains mois
- La Ville a déjà une somme d'argent mise de côté pour financer ce projet important au montant de 550 000 \$

- 5.7 Demande de modification à l'envergure d'un contrat (MEC) – Services professionnels d'ingénierie pour plans, devis et surveillance des travaux de fourniture et d'installation d'équipements et de systèmes de gestion et de contrôle pour le déploiement de la nouvelle approche de gestion du stationnement
- *Suite à certaines modifications en cours de mandat et à l'extension de la période de réalisation des travaux en chantier, il y a lieu de modifier l'envergure du mandat de services professionnels d'ingénierie octroyé à la firme génie-conseil « Artélia Canada »*
  - *La ville se réserve le droit de recourir aux mécanismes contractuels permettant de compenser en tout ou en partie ces sommes*
- 5.8 Acceptation des coûts - Travaux de reconstruction des passages à niveaux sur le boulevard Jean-Baptiste-Rolland Est et la 9e Rue (VP 2026-8)
- *Visant à confirmer à EXO l'engagement de la Ville à assumer les coûts d'entretien des passages à niveau du boulevard Jean-Baptiste-Rolland et de la 9e Rue en y incluant les conditions liées à l'aide financière du Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM)*

## **6. ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS**

- 6.1 Panneaux d'affichage publicitaire autoroutier AO 2016-BS-096 - Option de prolongation
- 6.2 Adjudication de contrat - Services professionnels pour la réfection du poste de pompage Saint-Antoine - VP 2020-41,4 - 2025-VSJ-256

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 7.1 Adoption – Révision du Plan municipal de sécurité civile
- *Petits ajustements effectués au Plan initial*
- 7.2 Mandant à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'assurances – Protection de la réputation des élu·es, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux – 2026-2031
- *Pour joindre le regroupement d'assurance de l'UMQ pour l'acquisition d'assurance protection de la réputation des élu·es, élus et hauts fonctionnaires contre la diffamation, le harcèlement et les propos haineux pour la période du 31 mars 2026 au 30 mars 2031*
- 7.3 Toponymie – Nomination des membres du comité de toponymie pour 2026-2028
- *Nomination officielle des citoyens qui composeront le comité de toponymie pour les années 2026 à 2028 : Julien Chesne, Jonathan Corbeil, Anita Garabedian, Céline Martin, André St-Onge et Sophie St-Pierre*
- 7.4 Renouvellement de la convention d'exploitation – L'Office d'Habitation des Laurentides (OHL) anciennement connu sous le nom de l'Office Municipal d'Habitation (OMH)
- *En vertu du renouvellement de l'entente avec l'OHL et la SHQ, la Ville doit couvrir 10% du déficit d'exploitation de quatre ensembles immobiliers, situés sur le territoire*
- 7.5 Non-renouvellement de l'entente portant le numéro 2005-0007 pour la fourniture de services de gestion du parc d'équipement roulant de la Ville
- *L'entente de location de 53 véhicules de déneigement, conclue avec le Centre de gestion de l'équipement roulant, prendra fin le 30 septembre 2026*
  - *À la suite d'une analyse financière externe, le Service des travaux publics recommande de ne pas la reconduire*
- 7.6 Procuration pour le dépôt de demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Terrain synthétique multisports – Parc Multisports – Volet 1
- *À Saint-Jérôme, la réfection du 2e terrain synthétique du parc Multisports, prévue au PTI 2026-2028 après une expertise confirmant sa fin de vie, sera déposée au PAFIRSPA pour une subvention (jusqu'à 66 % - 1 600 000 \$)*
  - *La Ville paiera sa part et mandate des représentants pour déposer la demande*
- 7.7 Front commun pour la sécurité de l'Autoroute 50
- *La résolution vise à demander au gouvernement provincial d'accélérer les travaux de sécurisation de l'A 50, un corridor essentiel mais hautement accidentogène*
  - *Elle répond à un enjeu régional majeur de sécurité publique, d'économie et de mobilité*

- 7.8 **Pacte d'engagement des municipalités - Le réemploi solidaire, un service essentiel**
- *Le cabinet du maire a reçu une demande d'appui au projet de l'organisme Économie sociale des Laurentides qui implique de rejoindre le pacte de réemploi*
  - *Le Pacte reconnaît le rôle essentiel des ressourceries des Laurentides, qui détournent d'importantes quantités de matières et soutiennent l'insertion*
- 7.9 **Désignation – Célébrant de mariages civils et d'unions civiles**
- *Le maire Rémi Barbeau souhaite pouvoir célébrer des mariages civils ainsi que des unions civiles pendant son mandat de maire à la Ville de Saint-Jérôme*
- 7.10 **Procuration pour le dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, volet 2 - Projet d'agrandissement du réseau officiel de sentier du Parc naturel du Lac-Jérôme**
- *À Saint-Jérôme, le projet d'agrandissement du réseau officiel de sentiers – Parc naturel du Lac-Jérôme sera déposé au PAFIRSPA pour une subvention (jusqu'à 66 % - 500 000 \$)*
  - *La Ville paiera sa part et mandate des représentants pour déposer la demande*
- 7.11 **Projet intégré « Boisés urbains Saint-Jérôme » - Travaux de 1re étape au coin de la rue du Pavillon et de la 113e Avenue (PR 2021-12) - Modification à la résolution numéro CM-17325/25-01-21 concernant le protocole d'entente avec le promoteur « Les Boisés urbains Saint-Jérôme inc. »**
- *Ajout à la liste de lots faisant l'objet d'enregistrement d'une servitude pour l'aqueduc*
- 7.12 **Permission de voirie et entente d'entretien 2026 – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)**
- *Résolution pour obtenir les permissions de voirie et les ententes d'entretien auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dont les coûts de remise en état des éléments de l'emprise du MTMD n'excèdent pas la somme de 10 000 \$ pour l'année 2026*
- 7.13 **Vente pour non-paiement de taxes municipales**
- *Vente des propriétés pour lesquelles les taxes municipales et les droits de mutations immobilières sont échues depuis 2024*
- 7.14 **Abrogation de la résolution numéro CM-17967-25-12-09 – 9518-1038 Québec inc.**
- *Afin de permettre la conclusion d'une nouvelle promesse d'achat avec des délais de vérifications diligentes adaptés, le conseil doit abroger la résolution CM-17967-25-12-09 concernant les lots 6 641 102 et 6 595 842 du cadastre du Québec*
- 7.15 **Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
- *La conseillère Madame Joanie Mathieu ainsi que le conseiller Monsieur Simon Marciel déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires*
- 7.16 **Appui financier à Éco-corridors laurentiens - Projet Sommet des Laurentides**
- *Le Sommet des Laurentides vise à unir les 76 municipalités et les 8 MRC des Laurentides pour accélérer la transition climatique via quatre chantiers régionaux*
  - *L'initiative offre outils, expertise et coopération afin d'adopter des pratiques durables et renforcer l'action commune*
  - *Un événement est en préparation pour l'automne à venir*
  - *5 000 \$*
- 7.17 **Approbation de l'addenda no 2 à l'offre d'acquisition de droit d'emphytéose portant sur les lots 2 652 529, 2 662 530, 2 662 531, 2 662 543, 2 140 803, 3 694 390, 3 239 334 et une partie du lot 2 140 794 du cadastre du Québec pour le projet d'ateliers municipaux (projets BA 2024-6 et 2024-44)**
- *Le ministère de l'Environnement exige que certains milieux humides soient protégés sur le site des ateliers municipaux, ce qui réduit l'espace disponible*
  - *Afin d'évaluer la possibilité de réaliser le projet différemment, il est nécessaire de prolonger les délais de l'offre d'emphytéose et de faire modifier le projet par des professionnels*
  - *L'échéancier et le loyer seront ensuite revus, puis des modifications aux ententes seront soumises au conseil municipal*
- 7.18 **Guide encadrant le processus du budget participatif**
- *Le conseil municipal est invité à adopter le Guide du budget participatif de la Ville de Saint-Jérôme*
  - *Ce guide encadre une démarche de participation citoyenne permettant à la population de proposer des idées de projets et de voter pour ceux qui seront réalisés afin d'améliorer le milieu de vie*
- 7.19 **Addenda no 1 – Entente relative au parc linéaire le P'tit train du Nord**

- *Suivant la réception de l'addenda no 1 adopté par le conseil d'administration de la corporation du p'tit train du nord, il y a lieu d'apporter des modifications à l'entente. L'entente comprend essentiellement une prise de responsabilité de la Ville hors de la période estivale )*
- *Après vérification, la Ville assure désormais l'entretien et l'inspection des tronçons hors de la période hivernal*

#### 7.20 Résolution en appui au milieu communautaire de Saint-Jérôme

- *Le conseil municipal souhaite appuyer les organismes communautaires de Saint-Jérôme, réclame un financement adéquat, de meilleures conditions de travail et encourage le dialogue entre les parties*
- *La résolution sera transmise au gouvernement et aux élus régionaux*

#### 7.21 Accessibilité de deux études d'expertise arboricole - Terrain de La Pinède - Rue de Martigny Ouest - Lot 2 662 540 du cadastre du Québec - J-2024-028 et J-2024-032

- *Deux dossiers distincts devant la Commission de l'accès à l'information se sont conclus par l'obligation de la Ville de Saint-Jérôme de divulguer aux demandeurs deux études environnementales réalisées sur le terrain de La Pinède à Saint-Jérôme (rue de Martigny Ouest) et la Ville souhaite rendre ces études accessibles sur demande à quiconque veut les consulter et renonce ainsi au secret professionnel de l'ingénieur forestier les ayant préparées à sa demande*

### 8. **RESSOURCES HUMAINES**

#### 8.1 Nomination – Représentant auprès de Tricentris

- *En tant que membre de la coopérative Tricentris, la Ville de Saint-Jérôme doit désigner une personne pour la représenter auprès de l'organisme et doit être nommée par voie de résolution*
- *La Ville désigne Madame la conseillère Joanie Mathieu comme représentante auprès de la coopérative Tricentris*

#### 8.2 Nomination et représentation - Comité politique de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord

- *Nomination de Jacques Bouchard représentant et Jessica Desroches Lauzon, substitue sur le Comité politique de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord*
- *Dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), l'OBV rivière du Nord prévoit relancer prochainement la collaboration du Comité politique*

#### 8.3 Nomination des membres du comité de suivi du plan d'Action culturel et patrimonial 2027, 2028 et 2029

- *À la suite de l'adoption de la Politique culturelle et patrimoniale de la Ville de Saint-Jérôme en septembre 2025, la Ville amorce l'élaboration de son premier Plan d'action culturel et patrimonial 2027-2029*
- *Afin d'accompagner cette démarche, un comité de suivi composé de représentants de différents milieux du territoire a été formé et sa composition doit maintenant être adoptée par le conseil municipal.*
- *Le comité sera composé des personnes suivantes :*
  - *Steve Audet, Frédérique Bernier, Janie Bolduc-Jacob, Aurélien Borie, Guillaume Boyer-Robert, Line Chaloux, Guy Chevrier, Anicka Filiatrault-Dumas, Paula Gonzalves, Dominic Labrosse, Félix Lapierre, Suzanne Marcotte, Joanie Mathieu, Sascha Nadeau, Chantal Paquin et Marie-Claude Poitras*

#### 8.4 Création de fonction – Division-opérations – Service des travaux publics

- *Le projet pilote d'intégration des travaux de marquage de chaussée à l'interne a démontré une amélioration de l'efficacité, de la flexibilité et un doublement de la capacité de marquage, tout en générant des économies grâce à la fin du contrat de sous-traitance*
- *Une demande est donc soumise pour rendre permanente la fonction de peintre en marquage de chaussée*

#### 8.5 Entente concernant la modification de certaines dispositions de la convention collective des employés de la Ville de Saint-Jérôme – Groupe des cols bleus

- *Étant donné que la convention collective ne viendra à échéance qu'en 2030, il est proposé, d'un commun accord entre les deux parties (l'employeur et les représentants syndicaux), de procéder par lettre d'entente*
- *Cette approche permet d'apporter certains ajustements sans avoir à rouvrir la convention collective, tout en répondant à des besoins opérationnels précis*

#### 8.6 Fin du lien d'emploi administratif de l'employé au dossier FE-202600

### 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS – CLÔTURE**

#### 9.1 Public - Seconde période de questions

#### 9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil

9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

*Prochaine séance ordinaire : Le 21 avril 2026*